

Saint-Pierre-des-Corps

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3 PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATION

Plan édité le 15/10/2018

Fichier : 37233_PPRI_image.mxd



100 M

1 : 10 000

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil métropolitain du 19 novembre 2018

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,

Christian GATARD
Christian GATARD.

Département de l'Indre et Loire



Légende

Zones réglementaires du PPRI inondables par la crue de référence

Zones A – Champ d'expansion des crues

- A EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- AZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- ATF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- AF en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- AM en aléa Modéré (M)
- AEM dans le lit mineur des cours d'eau, au lit endigué de La Loire ou du Cher, à la zone directement inondable par débordement de la Loire ou du Cher.

Zones B – Zones déjà urbanisées

- B EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- BZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- BTF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- BF en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- BM en aléa Modéré (M)

Zones C – Centres urbains

- CEP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- CZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- CTF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- CF en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- CM en aléa Modéré (M)

Zone fréquemment inondable (TF+, F+)

Zones réputées non inondables par la crue de référence du PPRI

Zone hors d'eau isolée ou lindaire

Autres

Ligne isocote du niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)
(Allitudes « normales » NGF - IGN69)

Limites communales

Routes principales

Voies SNCF et tramway

Parcelles cadastrales

Bati cadastral

AF — Lettrage Zones réglementaires du PPRI

Sources : Préfecture d'Indre-et-Loire
PPRI Val de Tours/Val de Luynes approuvé le 18/07/2016

